



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

### DÉLIBÉRATION N° 2022-37

#### FINANCES

#### 22 – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2021 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 22 mars 2022

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (38)**

**Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (6)**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)  
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

**CARPF :** Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)  
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)  
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsout) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## FINANCES

### 22 – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2021 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article D. 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte de Gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au Compte Administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le Compte de Gestion du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est conforme au Compte Administratif.

095105  
SGC GARGES



II-1  
Exercice 2021

#### 23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	323 744,00	171 670,00	495 414,00
Titres de recettes émis (b)	92 563,33	121 261,38	213 824,71
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	92 563,33	121 261,38	213 824,71
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	323 744,00	171 670,00	495 414,00
Mandats émis (f)	74 668,60	155 498,02	230 166,62
Annulations de mandats (g)		175,00	175,00
Dépenses nettes (h = f - g)	74 668,60	155 323,02	229 991,62
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	17 894,73		
(h - d) Déficit		34 061,64	16 166,91

095105  
SGC GARGES



Etat II-2  
Exercice 2021

#### 23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH

#### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	140 908,42		17 894,73		158 803,15
Fonctionnement	1 175,71		-34 061,64		-32 885,93
Sous-Total	142 084,13		-16 166,91		125 917,22
<b>TOTAL II</b>	142 084,13		-16 166,91		125 917,22
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	142 084,13		-16 166,91		125 917,22

## FINANCES

### 22 – Approbation du Compte de Gestion de l'année 2021 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

#### CECI EXPOSÉ

#### Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D. 2343-1 et suivants relatifs à la comptabilité du comptable public du syndicat,

**Considérant** que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public du Centre des Finances Publiques de Gonesse et du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse et que le Compte de Gestion du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer du Syndicat,

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2021 du Président et les écritures du Compte de Gestion du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2021 du comptable public du Centre des Finances Publiques de Gonesse et du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte de Gestion budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer du même exercice,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Administratif.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : - 4 AVR. 2022  
Affichée le : - 4 AVR. 2022  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

